



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 21

Question écrite n° 77268

## Texte de la question

M. Daniel Garrigue interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la date qui est prévue pour la mise en service de la déviation est de la RN 21 à Bergerac. Il lui rappelle en effet les retards considérables pris par ce chantier, compensation au choix du tracé de l'autoroute A 89, depuis 1991 : recours des riverains, expertise des effets hypothétiques des gelées nocturnes sur les vignobles, retards dans la mise en oeuvre des crédits, fouilles d'archéologie préventive, découverte de spécimens de pigamon jaune sur le tracé, etc. Il lui fait observer qu'aujourd'hui les travaux sont manifestement terminés, mais que la date envisagée pour l'inauguration et la mise en service ne serait que le 2 juillet 2010 ; ce nouveau retard est lié, selon les versions, soit à des retards dans la commande des éléments de panneautage et de signalisation liés à cette déviation, soit à la difficulté de trouver une date commune entre les différents partenaires ayant contribué au financement de cet équipement. Il lui demande, compte tenu de l'impatience légitime des usagers et des riverains de l'actuelle RN 21, ce qu'il envisage de faire pour accélérer l'ouverture de cet équipement, initialement envisagée pour le mois d'avril, et, le cas échéant, pour dissocier la date de mise en service, qui est essentielle, et la date d'inauguration qui est accessoire.

## Texte de la réponse

D'une longueur totale de 9,2 kilomètres, la déviation aménagée à deux voies a progressivement été mise en service à partir de 2004. La réalisation de la dernière section correspondant à la partie Est de cette déviation, d'une longueur de 4,2 kilomètres, a effectivement connu certains retards malgré la forte mobilisation des services de l'État. En effet, dans un premier temps, en mai 2008, la découverte du pigamon jaune (espèce protégée de la famille du bouton d'or), au niveau du ruisseau du Coudeau a fortement perturbé le démarrage et l'organisation du chantier. Une autorisation de destruction a été nécessaire pour permettre la reprise des travaux. Dans un second temps, en début d'année 2009, de fortes intempéries ont provoqué des inondations sur le chantier et obligé à un surdimensionnement des ouvrages hydrauliques provisoires afin d'assurer le bon écoulement du ruisseau du Coudeau. Enfin, il faut rappeler la complexité du chantier du fait de la présence de sols compressibles au niveau du ruisseau du Coudeau nécessitant une consolidation de ceux-ci avant réalisation des travaux. Dans ces conditions, la mise en service de la déviation Est de Bergerac n'a pu intervenir que le 18 mai 2010.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Garrigue](#)

**Circonscription :** Dordogne (2<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77268

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et mer

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 20 avril 2010, page 4389

**Réponse publiée le :** 13 septembre 2011, page 9829